

Suspension du dépôt des demandes du 1^{er} août au 1^{er} septembre 2023

adopté par la CPSLS le 23.5.2023

Suite aux changements de réglementation qui entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2023, un nouveau portail Web pour les demandes sera nécessaire et devrait être mis en ligne le 1^{er} septembre 2023.

Ce nouveau portail simplifiera les demandes, automatisera les processus et offrira aux demandeurs/euses de nouvelles fonctionnalités comme la recherche d'offres de cours reconnues.

En raison du changement de système, à partir du 1^{er} août 2023, temptraining ne pourra traiter que les demandes déjà déposées. Le portail actuel ne sera plus accessible à compter du 31 juillet 2023, et il ne sera pas possible de soumettre de nouvelles demandes dans ce laps de temps.

Les demandes concernant la période à partir du 1^{er} août 2023 pourront être soumises sur le nouveau portail à partir du 1^{er} septembre 2023. À partir de cette date, il sera désormais possible d'effectuer des demandes pour des cours ayant déjà débuté durant les douze derniers mois.

Juin 2023